



QUEBEC

LUNDI, 4 FEVRIER 1895

TEMPERATURE

Probabilités pour les prochaines 24 heures.

Signons tous pour nos frères catholiques du Manitoba

Sous ce titre, le Spectateur de Hull, compta pour être l'organe du ministre des Travaux Publics, à Ottawa, l'honorable M. J. A. Ouimet, écrit un excellent article en réponse à ceux qui feignent de croire et qui craient bien haut que le gouvernement vient d'être de donner suite au jugement du Conseil Privé d'Angleterre.

Après avoir fortement recommandé aux catholiques du Canada de signer avec empressement la nouvelle requête afin de donner à leurs représentants dans le cabinet autant de force que possible, notre confrère termine par les lignes suivantes :

Le gouvernement fédéral est des plus heureux de cette nouvelle initiative prise par les catholiques.

Son désir le plus ardent est de faire respecter la loi par tout le monde, sans distinction de religion, mais il a besoin pour cela d'être soutenu par l'opinion publique.

Que tous les catholiques sincères, conservateurs et libéraux, signent donc la requête à deux mains si le fait, c'est-à-dire, sans hésiter aucunement, et que chacun soit bien persuadé que ce n'est pas le gouvernement qui tremble aujourd'hui à la vue de la nouvelle requête.

Le gouvernement sait qu'il a fait son devoir jusqu'au bout ; que son attitude n'a jamais été équivoque ; que sa ligne de conduite a été celle tracée par la résolution Blakely de 1870, adoptée à l'unanimité des libéraux et des conservateurs dans le parlement.

Le gouvernement s'est trouvé lié par cette résolution, il ne peut maintenant intervenir dans l'affaire des écoles que si le conseil privé d'Angleterre lui reconnaît l'autorité dont il a besoin pour remettre les choses à leur place dans le Manitoba.

Ceux qui hésitent aujourd'hui à signer la nouvelle requête ne sont pas les conservateurs, mais les libéraux canadiens-français.

Ceux-ci se sentent acablés au pied du mur ; mais le plus acablé entre tous est leur chef, M. Laurier.

Ce dernier, en effet, est partisan de l'école neutre, et il a fait comprendre dans ses discours de l'ouest à ses adhérents qu'il n'interviendrait pas en faveur des catholiques de Manitoba s'il arrivait au pouvoir.

Or, comment pourrait-il, après cela, recommander aux libéraux canadiens-français de signer la nouvelle requête des catholiques ?

La nouvelle requête aujourd'hui les libéraux et particulièrement M. Laurier de mettre bas les masques et de se montrer franchement en faveur des écoles séparées et du redressement des griefs de nos frères de Manitoba.

Nos amis les conservateurs catholiques voient avec joie l'effacement des libéraux parce qu'il les venge magnifiquement des odieuses accusations de ceux-ci.

Que nos amis, les conservateurs, fassent leur devoir jusqu'au bout ; qu'ils aident le gouvernement à rétablir l'ordre à Manitoba, qu'ils l'aident en montrant unis en faveur de la cause du droit et de la justice, et que pas un d'entre eux ne s'abaisse de signer la nouvelle requête des catholiques.

M. Laurier, dans son discours du 22 janvier à Montréal, n'a pas eu un mot à dire sur cette requête que les journaux avaient publiée le 18.

Il n'a pas osé conseiller à ses amis de la signer.

Que signifie ce silence ? Les libéraux catholiques l'ont-ils remarqué ?

Vont-ils partager l'indifférence de leur chef ?

On veut-ils, comme les conservateurs, signer en masse la nouvelle requête ?

Nous désirons qu'ils la signent tous. Nous désirons de plus sincèrement que la distinction de parti disparaisse dans cette circonstance ; que les catholiques des deux groupes politiques s'unissent sur cette question des écoles, qui est la question du droit chrétien contre le droit athée.

LE PARLEMENT FÉDÉRAL, ON PEUT S'ATTENDRE À LUI VOIR ENGENDRER PLUSIEURS ANNÉES DE LUTTES ET DE DISCORDE.

(De l'Empire.) "Voilà la partie la plus intéressante de la décision pour tous au Canada, puisqu'elle touche à la question pratique qui surgit maintenant. Le gouvernement a consenti d'entendre la cause de la minorité, et du mérite de la cause dépendra l'action qui devra être prise. C'est évident qu'il ne s'agit pas d'une question légale et constitutionnelle, que l'on devrait traiter de la façon impartiale et exempte de passion, suivie par feu Sir John Thompson. En certains quartiers, il peut exister un désir d'enflammer les préjugés et de traiter le sujet de nouveau comme un foot-ball politique, mais il n'y a pas un ami du Canada qui désire voir cette tactique adoptée ou qui appuiera un mouvement dans cette direction."

L'hon. M. Chapleau et le jury

Notre gouverneur vient de remporter un de ses plus beaux succès oratoires. Invité à parler devant le cercle Villamaria, il s'en est acquitté à merveille. La Minerve nous donne ainsi le compte-rendu de cette intéressante séance :

"L'installation du jury doit-elle être maintenue ? telle était la question à laquelle prirent part deux étudiants en droit, MM. Auguste Lemoine et Edouard Surveylle.

Le succès de ces deux Messieurs fut complet, et le plus bel éloge qu'on puisse leur faire est bien de mentionner que l'hon. M. Chapleau lui-même les a chaudement félicités.

On ne peut pas s'empêcher de dire que de nombreux applaudissements ont été prodigués à ces deux orateurs. Ce sont de belles et patriotiques paroles au président et dit que la jeunesse est l'avenir du pays. Et pour cela elle devait inscrire sur son programme cette belle devise : "Science, Religion et Patrie."

Il rappelle des noms éminents comme ceux de L. M. Grant, ancien supérieur de Saint-Sulpice, de Louis Stinson, Morin, du juge J. J. Loranger, et surtout la grande figure de Mgr Taché, qui doit selon l'expression de l'éloquent orateur, "tressaillir dans sa tombe en voyant la fleur d'espérance rayonner sur le front de ces jeunes enfants qu'il a fait grandir dans les plaines du Nord-Ouest."

Faisant l'éloge des Sulpiciens, il cite entre autres les paroles suivantes de Renan "Ce Lucifer de l'École". "Saint-Sulpice est une école de vertus. J'y ai vu les miracles que nos races peuvent produire, en fait de bonté, de modestie et d'abnégation personnelle. Ce qu'il y a de vertueux dans Saint-Sulpice suffirait pour gouverner un monde ; et cela m'a rendu difficile pour tout ce que j'ai vu ailleurs. Je n'ai rencontré dans ce siècle qu'un seul homme qui méritât d'être comparé à ceux-ci."

On ne saura jamais ce que ces vieilles règles de discipline ont de bon et de renforcement de trésors pour la conservation du bien dans l'humanité."

"Malheur à ceux qui veulent nous diviser" dit l'honorable M. Chapleau, et à ce propos il cite l'exemple de Lord et de Lady Aberdeen qui se sont efforcés, depuis leur arrivée au pays, de rendre l'union plus solide. Puis le lieutenant-gouverneur a dit quelques mots sur la religion dans la société, et un sublime tableau de la France inquiète et tourmentée, parce qu'elle a voulu éliminer cette religion.

Point de paix dans la société dont les doctrines et les lois s'écartent de la loi et des doctrines révélées de Dieu ; et qui, comme, comme un peuple, brise cette loi, ne cas doctrines, ne fit-ce qu'un seul point, est homme, ce peuple rebelle à Dieu, subit à l'instant le châtiment de son crime. Un malaise inconnu s'empara de lui. Je ne sais quelle force dévorante le pousse et le repousse en tous sens, et qu'il ne trouve de repos.

Abordant la question du jury, l'honorable M. Chapleau dit :

Lord Brougham nous dit que dans trois classes de causes, l'emploi du jury est admirable et son efficacité reconnue par l'expérience, c'est :

1. Dans les causes où il y a conflit de témoignage, car alors, plusieurs personnes de laborieuses d'esprit, de capacités et d'entraînement intellectuel différent pourront mieux discuter, débattre et décider des cas qui leur seront soumis.

2. Quand il s'agit de déterminer la valeur de la compensation d'un tort causé à quelqu'un, la moyenne sur laquelle l'homme par à entendre ces différents personnes servant comme jury est généralement la bonne.

3. Quand c'est le gouvernement ou quelque puissance de la terre qui nous ont fait bien essentiel, dit Brougham, que celui qui décide ne soit pas la créature du gouvernement, ou l'ami ou l'obligé du pouvoir.

J'ai ajoutés aux raisons données par lord Brougham la suivante, qui a bien sa valeur : le sentiment de résignation qui fait acquiescer le condamné, au jugement de douze de ses pairs choisis librement par lui, tandis qu'il pourrait se révolter contre le décret d'un seul homme, que le caprice, l'impétuosité ou le parti pris auraient pu tromper.

Le lieutenant-gouverneur continue : "Le jury, a-t-on dit avec raison, est le jugement du pays, la conscience même de la société."

Pour être "le juge" à la place du pays, il lui faut la capacité intellectuelle ; pour être la conscience de la société, il doit avoir la capacité morale. Il lui faut le "pouvoir" de rendre la justice intelligente ; il lui faut la "volonté" de rendre cette justice sans faiblesse et sans crainte.

Le jury ignore les lois, il est étranger aux susceptibilités de la science, il est incompetent pour la résoudre ; mais il connaît les hommes, il juge de la valeur morale des actes, il est la voix de la conscience publique, il prononce, comme prononceraient le pays qu'il représente, sans haine, sans passion, sans aucun lien judiciaire, et nécessairement avec le désir de trouver la vérité, parce que le sentiment d'un juste est naturel au cœur de l'homme, toutes les fois qu'il n'a aucun intérêt à la méconnaissance ou à l'obscuration.

Que utile et salutaire exercice que celui d'écouter dans le milieu solennel d'un cour bien tenu, de peser avec la balance de l'observation saine, de la comparaison saine, sans la surveillance active du gouvernement et du défendeur, de juger, sous l'œil d'un juge éclairé, sous l'impulsion d'une conscience droite et fortifiée dans sa droiture par la pensée du serment prêt ; quel utile et salutaire exercice, dis-je, que d'entendre, d'apprécier, de décider une cause d'où dépend quelquefois la vie, et toujours l'honneur ! Ce n'est-il pas un exercice bien supérieur à celui de jeter cette question dans le domaine de la politique, où il est dangereux qu'on ne la traite surtout au point de vue des besoins du parti de ses idées sectaires. Quand le gouvernement aura décidé d'adopter une mesure quelconque, le gouvernement n'aura plus à se soumettre ou se révolter, et il est extrêmement probable qu'il se révoltera, s'il est question de réduire à néant sa politique. Alors la question reviendra devant

LE HOCKEY

LA JOUTE DE SAMEDI DÉFAITE DES QUEBÉCOIS PAR LES CRYSTALS

La vaste salle du Skating Rink était, samedi, remplie de spectateurs pour la grande joute de hockey entre les Québécois et les Crystals.

Le joute a été des plus étranges et cela pour bien des raisons. D'abord ce fut un fait connu lorsque la partie commença que les Québécois ne luttaient pas contre les Crystals, mais contre les Shamrocks qui ont fourni aux Crystals la plupart des joueurs qui étaient sur la glace. On croit au reste que les Shamrocks et les Crystals sont amalgamés ensemble ces derniers étant sous la protection des premiers. La preuve en est que pas un seul des joueurs de samedi n'a jamais joué auparavant avec les Crystals.

En second lieu, la partie a été des plus rudes, nous dirions cruelle sous tous rapports. Les Shamrocks ont en effet mis au relief leur science, qui consiste à frapper et à bousculer les adversaires au risque de leur casser les membres.

Troisièmement, la question de la nomination de referee a été très longuement discutée. M. Panet qui fut nommé d'abord, ayant décliné d'accepter, il fut remplacé par le capitaine Chas. Dunn.

Voici la position des joueurs :

Crystal. Position. Québec. White.....Goal.....Wright. T. Dwyer.....Point.....C. Scott. Stephen.....Cover Point.....D. Watson. Firbairn.....R. J. Davidson. Brown.....A. D. Scott. N. Wall.....A. E. Swift. R. Wall.....A. E. Swift.

Umpires, B. Murphy et Beattie. Referees, capitaine Dunn. La partie commença alors et fut caractérisée, comme nous l'avons dit, par un jeu excessivement rude. Durant la première moitié, C. Scott et Wright, pour les Québécois, et Stephen et White, pour les Crystals, se sont fait remarquer par les beaux coups exécutés. A l'expiration de la première moitié du temps, aucune partie n'avait encore été gagnée.

La seconde moitié du temps a aussi été rude et nous ne pouvons que louer le moment surtout pris des gales des Crystals. A un moment donné la balle arriva derrière les gales de ces messieurs elle fut renvoyée, puis passée par Davidson.

Les Crystals gagnèrent la suite, grâce à Fairbairn. N. Wall fut blessé à la tête, mais le Dr Elliot qui était présent pansa rapidement la blessure et Wall reprit sur le rond. Durant la troisième partie il blessa Scott et fut renvoyé. Cela lui arriva deux fois. White fut aussi mis de côté.

W. Wall brisa son patin et dut le réparer. Lorsqu'il revint, il ne restait plus que deux secondes à jouer. Les Crystals eurent cependant le temps de gagner la partie.

Voici le résultat en résumé :

Deux parties..... Québec 2ème..... Crystals 3ème..... Crystals

Ces derniers ont donc remporté la victoire par deux parties contre une. A Ottawa, samedi soir, la joute entre les Ottawas et les Québécois intermédiaires s'est terminée par la victoire des premiers qui l'ont emporté par 9 contre 2.

LE HOCKEY

LA JOUTE DE SAMEDI DÉFAITE DES QUEBÉCOIS PAR LES CRYSTALS

La vaste salle du Skating Rink était, samedi, remplie de spectateurs pour la grande joute de hockey entre les Québécois et les Crystals.

Le joute a été des plus étranges et cela pour bien des raisons. D'abord ce fut un fait connu lorsque la partie commença que les Québécois ne luttaient pas contre les Crystals, mais contre les Shamrocks qui ont fourni aux Crystals la plupart des joueurs qui étaient sur la glace. On croit au reste que les Shamrocks et les Crystals sont amalgamés ensemble ces derniers étant sous la protection des premiers. La preuve en est que pas un seul des joueurs de samedi n'a jamais joué auparavant avec les Crystals.

En second lieu, la partie a été des plus rudes, nous dirions cruelle sous tous rapports. Les Shamrocks ont en effet mis au relief leur science, qui consiste à frapper et à bousculer les adversaires au risque de leur casser les membres.

Troisièmement, la question de la nomination de referee a été très longuement discutée. M. Panet qui fut nommé d'abord, ayant décliné d'accepter, il fut remplacé par le capitaine Chas. Dunn.

Voici la position des joueurs :

Crystal. Position. Québec. White.....Goal.....Wright. T. Dwyer.....Point.....C. Scott. Stephen.....Cover Point.....D. Watson. Firbairn.....R. J. Davidson. Brown.....A. D. Scott. N. Wall.....A. E. Swift. R. Wall.....A. E. Swift.

Umpires, B. Murphy et Beattie. Referees, capitaine Dunn. La partie commença alors et fut caractérisée, comme nous l'avons dit, par un jeu excessivement rude. Durant la première moitié, C. Scott et Wright, pour les Québécois, et Stephen et White, pour les Crystals, se sont fait remarquer par les beaux coups exécutés. A l'expiration de la première moitié du temps, aucune partie n'avait encore été gagnée.

La seconde moitié du temps a aussi été rude et nous ne pouvons que louer le moment surtout pris des gales des Crystals. A un moment donné la balle arriva derrière les gales de ces messieurs elle fut renvoyée, puis passée par Davidson.

Les Crystals gagnèrent la suite, grâce à Fairbairn. N. Wall fut blessé à la tête, mais le Dr Elliot qui était présent pansa rapidement la blessure et Wall reprit sur le rond. Durant la troisième partie il blessa Scott et fut renvoyé. Cela lui arriva deux fois. White fut aussi mis de côté.

W. Wall brisa son patin et dut le réparer. Lorsqu'il revint, il ne restait plus que deux secondes à jouer. Les Crystals eurent cependant le temps de gagner la partie.

Voici le résultat en résumé :

Deux parties..... Québec 2ème..... Crystals 3ème..... Crystals

Ces derniers ont donc remporté la victoire par deux parties contre une. A Ottawa, samedi soir, la joute entre les Ottawas et les Québécois intermédiaires s'est terminée par la victoire des premiers qui l'ont emporté par 9 contre 2.

Commencement

DE LA VENTE DE NOTRE Stock Entier DE Marchandises Sèches DE HAUTE CLASSE

Cotons à Draps, Cotons à Oreillers, Couvrepieds, Toiles à Nappes, Serviettes, Serviettes de Table, Grandement Réduits !

Robes en Cachemire pour Fillettes, à moitié prix. Tabliers en Mousseline, à moitié prix. Etoffes à Robes, à moitié prix. Rouleaux de fil, meilleur marché que jamais.

Pendant cette vente d'hiver notre intention est de faire de plus grandes réductions qu'à l'ordinaire car voilà 10 ans que nous avons abandonné toute affaire à crédit et durant toute cette période, nous avons transigé seulement qu'à condition

On pourra se former une idée des réductions en lisant la liste suivante et c'est seulement durant la morte saison que nous pouvons quitter de tels prix :

COTONS A DRAPS, Harrocks et autres marques célèbres pour lits d'enfants, 25c pour 12c, pour lits simples, 24c pour 12c, 25c pour 12c, pour lits doubles, 36c pour 20c, 45c pour 30c.

COTONS A OREILLERS, marchandises anglaises, 40 pouces de large, 15c pour 12c, 18c pour 14c, 42 pouces de large, 17c pour 14c, 25c pour 20c.

COUVREPIEDS BLANCS pour lits d'enfants, 55c pour 44c, tricots avec franges pour lits simples, 85c pour 71c, \$1 pour 80c, pour lits doubles \$1.45 pour \$1.19. Couvrepieds de toilette pour lits simples \$1.75 pour \$1.45, pour lits doubles \$2.20 pour \$1.76, \$2.58 pour \$2.15.

COUVRETTES, marchandises anglaises, toutes réduites, \$3.78 pour \$3.04, \$4.00 pour \$3.20, \$7 pour \$5.60.

TOILE A NAPPES, Chaque pièce réduite, 65c pour 55c, 85c pour 71c, \$1.22 pour 85c, \$1.38 pour \$1.11.

SERVIETTES, Chaque sorte réduite, pour la cuisine, 10c pour 8c, 13c pour 10c, Serviettes de toilette pure toile, 10c pour 10c, 15c pour 12c, 19c pour 15c et 24c pour 19c. Serviettes de bain (turkish) 20c pour 16c, 24c pour 19c, 25c pour 20c. Serviettes à verre, carreautes rouges, 13c pour 10c, 15c pour 12c, extra fine, 22c pour 18c.

SERVIETTES DE TABLE, Toutes réduites, 10c pour 8c, 13c pour 10c, 15c pour 12c, 19c pour 15c, 24c pour 19c, 25c pour 20c. Petites serviettes (doppies) carrées, rondes et ovales, toutes réduites, 10c pour 8c, 13c pour 10c, 15c pour 12c.

TOILE POUR LA CUISINE, qualité de 8c pour 7c, 10c pour 8c, 13c pour 10c, 15c pour 12c, 19c pour 15c, 24c pour 19c.

ROBES EN CACHEMIRE pour fillettes style mother Hubbard, toutes à moitié prix. Très bien faites et toutes doublées, c'est à bien bon marché, \$2.38 pour \$1.19, \$2.98 pour \$1.49, \$2.78 pour \$1.38.

ROBES EN NUNS VELLING à la moitié de prix régulier. Toutes parfaites, \$1.68 pour 84c, \$1.98 pour 99c, \$2.28 pour \$1.14, \$2.58 pour \$1.29.

ETTOFFES A ROBES, toutes à moitié prix, parce que nous voulons avoir à chaque saison un assortiment entièrement nouveau, 20c pour 10c, 24c pour 17c, 45c pour 24c, 65c pour 35c, 85c pour 45c.

TABLIERS BLANCS à moitié prix environ 200 en mains, bon marché 35c pour 18c, 45c pour 23c, 75c pour 39c.

ROULEAUX DE FIL, 300 verges de Clark de la célèbre marque d'un Ancre, seulement 25c chaque. Seulement une douzaine vendue à chaque client.

TRAY CLOTHS tout réduit, 28c pour 20c, 38c pour 31c.

BRODERIES, chaque pièce réduite, 8c pour 6c, 11c pour 9c, 13c pour 10c, 15c pour 12c.

ROBES DE NUITS, toutes réduites, 58c pour 47c, \$1.05 pour 84c.

ETTOFFES NOIRES, chaque pièce réduite. Cheviots, Serges, Cachemire, 48c pour 39c, 58c pour 47c.

COTONS BLANCS tout réduit, shirting de bonne durée à 8c, qualité extra, 12c et 13c.

ANNONCE F. SIMARD

Broderies! Broderies! NOUVELLEMENT reçu, le plus grand et le meilleur choix de Broderies sur Lawn et Mousseline qui ait jamais été offert. Ces broderies étant importées directement des meilleures manufactures suisses, nous sommes en position de les offrir à des prix qui étonneront l'acheteur.

Aussi, la balance de nos JOBS et Marchandises réduites, F. SIMARD, TELEPHONE 145 107 RUE ST-JOSEPH

La Grande Vente à Réduction sur un JOB de Chaussures, commencera LUNDI, chez

Veilleux & Langlais 189, RUE ST-JOSEPH, ST-ROCH 26 janvier 1895.

GUERISON Remarquable L'Empoisonnement général, L'Inflammation de Poumons, Le Crachement de Sang.

COMPLETEMENT GUERIS PAR LES PILULES VIOLETTES HUMPHREY'S

QUEBEC, 26 Novembre 1894. Étant persuadé que les Pilules Violettes de Humphrey's m'ont sauvé la vie, j'est de mon devoir de le faire connaître au public.

Depuis deux ans je souffrais de douleurs aiguës dans tous les membres ; un de mes bras devenait parfois tellement inerte que je craignais la paralysie. Un docteur constant dans le docteur m'interdisait tout travail un peu assidu et j'avais peine à me mouvoir tant j'éprouvais de fortes douleurs dans les reins. De plus, à la suite d'une inflammation de poumons, je crachai le sang à plusieurs reprises, et un grand quantité, alors je devins d'une faiblesse extrême. Je suivis pendant quelque temps un régime médical, mais n'obtenant aucun soulagement et voyant la mort approcher à grands pas, je résolus d'employer les Pilules Violettes Humphrey's, dont j'entendis parler depuis quelque temps des effets merveilleux. A la première boîte, j'éprouvai un soulagement général. Fière de ce succès, je continuai et à la troisième je puis dire que j'étais guéri. Dans ma reconnaissance je ne puis m'empêcher de dire qu'elles sont vraiment merveilleuses et je les recommande à tous ceux qui souffrent.

Mme F. X. FOURNEL, 50, rue St-Luc, St-Sauveur.

Prix, 50c la boîte, 6 pour \$2.50. En vente chez tous les Pharmaciens. Dépôt général chez Jno. I. LAROCHE, pharmacien, 723, rue St-Vallier, Québec.

FROG IN YOUR THROAT (UNE GRENOUILLE DANS LA GORGE) Spécifique contre la toux.....10 cts.

"Easy Phisic" contre la constipation.....10c Anti-névralgique.....10c Anti-coryza.....10c Pâte pour les dents, en tube.....10c Cold crème, en tube.....10c Hamamelis et glycérine, gelée contre hémorroïdes.....10c

Cachou aromatisés, en bouteilles.....10c Pastilles chlorate de potasse, en bouteille.....10c Pastilles bic de soude et menthe, en boîte.....10c Pastilles chlorhydrate d'ammoniaque.....10c Suppositoires de glycérine.....10c

Pharmacie de la Croix Rouge 42, RUE DE LA FABRIQUE

IMMENSE VENTE DE THÉ acheté à une vente par encan à Montréal.

16,000 lbs de Thé Vendu sans réserve à 50 P. C. au-dessous de sa valeur actuelle, PAQUETS DE UN LIVRE, 32 C.

Ce n'est pas de la réclame que nous faisons, mais un vrai JOB que nous offrons à nos patriotes. Adm que le public puisse juger de la valeur du thé, que nous offrons à 50c, nous donnerons de toutes les bourses. Assurez-vous avant d'acheter que vous êtes bien chez

J. B. ROUSSEAU 240, rue St-Joseph, Québec ; 214, rue de la fabrique St-Jean ; 70, Côte des Marchands, Lévis, A côté du Bureau de Poste. Aussi à la fourche des chemins, Village Lauson. 14 août 1894.

Pharmacie Saint-Roch

ALCOOLICIDE REMÈDE CERTAIN CONTRE L'IVROGNERIE

Ce Spécifique guérit l'Alcoolisme et les conséquences de l'Ivrognerie, c'est-à-dire toutes les maladies qu'elle engendre.

Ce remède est facile à prendre, n'empêche pas de vaquer à ses affaires, ni de sortir et de travailler. Son effet est prompt, certain et durable. Il est d'un prix à la portée de toutes les bourses. Envoyez-nous des coupures de journaux et nous vous enverrons gratuitement des prospectus et des directions envoyés gratis sur demande. Demandez-le à votre pharmacien.

DEPOT GENERAL J.-B. MORIN & CIE PHARMACIENS ET CHIMISTES 161, rue St-Joseph, St-Roch (Blec Paquet)

La Société des Arts du Canada

82,000.00 Montréal, le 4 février 1894. Je, soussigné, Pierre Rivard, No. 227 rue Richelieu, de Sainte-Cunégonde, certifie qu'au dernier tirage de La Société des Arts du Canada (distribution du 20 janvier 1894) j'ai gagné le gros lot de \$2,000.00, mon numéro de billet de 19 cts. Mon billet portait le No. 25919.

Sur présentation, ce jour, de mon dit billet aux bureaux de la Société, No. 1066 rue Notre-Dame, ce lot m'a été délivré sur le champ.

Les administrateurs, après m'avoir complimenter sur une bonne fortune, m'ont fait visiter les magnifiques collections de tableaux de la Société, ainsi que son école où l'enseignement du dessin et de la peinture est donné gratuitement. Je remercie la Société tant pour moi que pour le bien qu'elle fait.

Pierre X. Rivard, 224, rue Richelieu, Québec, C. F. BRACHETTE, 470, rue St-André, Témoins. Eugène Givierge, 685, rue Berri.

Si vous désirez avoir l'Eau-de-vie véritable, vous devez acheter que la Fleur de vieux Cognac à \$3.00 le gallon, \$7.50 la caisse ou 75 cts la bouteille.

Cognac certains que la Fleur de vieux Cognac est le produit du vin distillé à \$3.00 le gallon, 75 cts la bouteille ou \$7.50 la caisse.

Si votre médecin vous ordonne de prendre un stimulant agréable, achetez la Fleur de vieux Cognac, \$3.00 le gallon, \$7.50 la caisse ou 75 cts la bouteille.

INSTITUT CANADIEN DE QUEBEC L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE des membres de l'Institut Canadien de Québec, pour la réception des rapports, l'élection des officiers et des membres, aura lieu le dimanche 12 FÉVRIER prochain, à 9 heures du matin, dans la salle de l'Institut, 57, rue de la Fabrique.

Extrait des Statuts de l'Institut Chapitre Ier, Article XI.—Les membres qui n'auront pas payé le montant de leur cotisation, n'ont pas le droit de voter aux assemblées de l'Institut. Article XII.—Aucun membre ne sera éligible aux charges de l'Institut s'il n'est pas payé tous les arriérés dus par lui, pour son cotisation, jusqu'à son jour où se fera l'élection ou il sera réélu.

24 janvier—94. J. G. COURDEAU, Sec.-Général.

Société de Construction Permanente de Québec 23—RUE ST-JEAN—23 \$10,000 A PRÊTER, TERME ET CONDITIONS FACILES. L'emprunteur peut contracter pour le nombre d'années qu'il veut et rembourser le capital avec l'intérêt mensuellement. Intérêt alloué sur paiements faits d'avance.

A VENDRE Propriétés situées dans différents endroits. L'acheteur peut payer par versements mensuels ou par annuités. C. COURDEAU, Secrétaire, Québec, 24 octobre 1894.

Le libre échange et la Protection

Toronto, 1.—Les libéraux qui savent sont très soucieux de la rouerie qui circule en ce moment allant à dire que l'hon. M. Laurier, lors de sa dernière visite à Toronto, a eu de nombreuses entrevues avec les grands fabricants d'ici et qu'il leur aurait fait des promesses absolument contraires à celles qu'il a faites à la réunion du Windsor, à Montréal.

Le discours fut couvert d'applaudissements, et il le méritait.

Le discours fut couvert d'applaudissements, et il le méritait.

Le discours fut couvert d'applaudissements, et il le méritait.

Le discours fut couvert d'applaudissements, et il le méritait.

Le discours fut couvert d'applaudissements, et



Académie de Musique
Nouvel Opera Français de Québec
REOUVERTURE
MARDI SOIR—CROFLE-CROFLA.
MERCREDI SOIR—SI J'ETAIS ROI.
MERCREDI SOIR—Smoking Concert
JEUDI SOIR—LE GRAND COCOL.
SAMEDI MATIN—3 H.—LA FILLE DU TAMBOUR MAJOR.

LE PLAN de la salle est ouvert au contrôle
des Amateurs.
Prix des places, 25c, 50c, 75c.
Smoking Concert, gallerie, 25c, orchestre et parois, 50c. Les amateurs seuls sont admis au concert.
Matinées, galeries, 10c; orchestre et parois, 20c.

ANNONCES NOUVELLES
Colonie S. Carley.
Académie de Musique—Opéra Français.
Ensemble—Etienné Sylvain.
Hôtel Florence.
Vente de coupons—Glorer, Frs & Co.
Pharmacie W. Brunet & Co.
Achats de stocks—J. Roussin.
Chemins à vendre—E. Paulier.

LA SESSION
Le Canada continue la dépêche que nous avons publiée samedi au sujet d'une session.
Après une entrevue avec M. Ouimet, voici ce que notre confrère écrit :

"Le Witness de Montréal attribue à l'hon. M. Ouimet, certaines déclarations au sujet de ce que devra faire le ministre Greenway à la suite du jugement du Conseil Privé, avant que le gouvernement fédéral intervienne, et au sujet aussi de la prochaine session.
"Nous avons voulu savoir ce qu'il pouvait y avoir de vrai dans tout cela, et le ministère des travaux publics à qui nous nous sommes adressés personnellement, ne nous a vu en entrevue aucun des rédacteurs du Witness.
"l'hon. M. Ouimet nous autorise cependant à dire que notre confrère de Montréal est exact lorsqu'il parle d'une dernière session, avant les élections. En effet, nous déclare M. Ouimet, j'ai déjà affirmé, et je vous prie de répéter que je suis d'avis que nous aurons encore une session avant la dissolution des Chambres."

LE LIVRE DE M. CHAPMAN
L'opinion du "Canada"
Le Canada d'Ottawa dit :

"Notre opinion sur le livre de M. Chapman, Devo Coparis, c'est que deux canadiens ont toujours été d'accord de se couper la gorge, sans avoir recours à la publicité pour afficher davantage notre malheureux caractère français. Pendant que Baptiste a aimé à traquer du sentiment dans Québec, dans Hull, dans Ontario et les autres provinces occupées par les positions, l'Influence et l'Argent. Après ça on s'étonnera que les Canadiens-français n'ont pas leur part du patronage et d'influence dans la confédération. Ce que nous disons de Devo Coparis, nous le pensons aussi des œuvres de dévouement qui lui ressemblent. Nous ne croyons pas qu'il ait de mérite à voir briller son nom sur le montant de l'échafaud auquel l'on vient d'exécuter son frère, pour le simple plaisir d'associer une vengeance personnelle.
"La critique a un but plus noble, pourquoi lui faire jouer un rôle autre que le sien propre ?

L'exportation du beurre
Une réunion des fabricants de beurre

Une réunion spéciale des fabricants de beurre de la région de Québec, aura lieu vendredi, le 8 février prochain, dans la salle du Comité des Billes Privées de l'Assemblée législative, au Parlement. La première séance se tiendra à une heure et demie de l'après-midi.

Cette réunion est convoquée pour obtenir une décision du gouvernement de Québec au sujet de la prime à l'exportation du beurre, et pour nommer un comité qui ira à Ottawa le plus tôt possible pour s'occuper de la question des réfugiés au bord des steamers.
Tous ceux qui s'intéressent à l'exportation du beurre en particulier, et à l'industrie laitière en général sont priés d'y assister.
Il importe que l'exportation du beurre soit plus encouragée et surtout que l'on prenne au plus tôt les moyens nécessaires de transporter, dans les conditions voulues, ce produit sur les marchés étrangers.
Une pareille assemblée se tiendra à Montréal le 12 février pour les fabricants de l'ouest de la province.

Cour d'Appel
Jugements
Plusieurs jugements ont été rendus ce matin en Cour d'Appel, outre celui dans l'affaire O'Dell-Grégoire. Entre autres dans l'affaire McGreory et Valières. De nouveau, M. Valières a gagné. Le jugement de la Cour inférieure a été confirmé.

Jugement a aussi été rendu dans la cause de M. Fortier ex-qualité, officier du revenu et de MM. François et Charles Langelier. Il s'agit des taxes provinciales. M. Langelier ont refusé de payer et ont été poursuivis. Ils ont gagné en Cour Supérieure. En Cour d'Appel le jugement a été renversé ce matin.

La Société des Arts du Canada
Grand lot de 82,000.—Billets de 10 cts
Au tirage de mercredi, 20 janvier 1895, le gros lot ci-dessus a été gagné par M. Pierre Rivard, marchand, 257 rue Richelieu, Sainte-Cunégonde.
N'oubliez pas d'acheter à temps votre billet pour le tirage de mercredi. AST. LANGLOIS, agent général pour Québec, 26 Côte Lamontagne.

Les gens épuisés, débilités, dyspeptiques, se guérissent maintenant en prenant le ANCHOR WEAKNESS CURE.
Grande vente annuelle à réduction
A partir du 15 janvier jusqu'au 1er de mai, nous donnerons 25 pour cent d'escompte sur tous les achats de parades d'hiver pour hommes et enfants. Nous offrons aussi à moitié prix un grand lot d'habillments pour enfants.
GRAND UNION CLOTHING CO., 124, rue St-Joseph, St-Roch.

TELEGRAPHIE
Service de la Presse Associée
CHINE ET JAPON

Le bombardement de Ting Chow

Mouvement de la flotte japonaise
New-York, 4.—Une dépêche spéciale de Shanghai au Herald dit qu'un télégramme de Hai Ching, en date du 27 janvier, annonce que les Chinois ont 2,000 cavaliers à Paochowwan, 15,000 de ceux de troupe à Tien-Chu-Anghi, 12,000 à New-Chiang et dans les environs, et 7,000 près de Shanshi-kan. Ces troupes sont sous le commandement du général Tang.

A Tien Tsun on a fait une levée de 20,000 hommes. La garnison de cette ville est maintenant de 15,000 hommes. Le commandant Samsushin donne les renseignements qui suivent au sujet du bombardement de Ting Chow :
" L'escadre quitta Tielou Wan le 15 janvier, pendant une forte tempête de neige, qui se calma dans la matinée. En passant à Ting Chow, la flotte japonaise fut signalée et les batteries de fort situées sur les promontoires, ouvrirent le feu. Les canons des vaisseaux japonais répondirent à l'attaque, et le 19 à 6 hrs p.m. la flotte japonaise entra dans le golfe de T'le Wonshechi. A 1 h. p.m. nous arrivions à Ting Chow et aucun drapeau ne fut hissé sur le promontoire. Cependant l'ennemi ouvrit le feu ; nous y répondîmes et le bombardement dura jusqu'à 2 heures. Bref, à 6 heures, nous avons rejoint l'escadre à Shang Tung.

Londres, 4.—Une dépêche du Central News dit que le général chinois Sing, est campé devant New-Chiang avec 50,000 hommes. On dit qu'il a confié à 500 hommes la mission de reprendre Kaichow.
Les japonais sont à 10 milles de New-Chiang et on prétend qu'ils vont s'emparer des établissements de colons étrangers dans ce district tout en se dirigeant sur Pan Kai Kuan.
Ce district est infesté de maraudiers qui ont déjà pillés plusieurs habitations.

Londres, 4.—Une dépêche de Tokio au Central News dit : L'annuel loi, dans son rapport, dit qu'en conséquence des violentes tempêtes de neige, qui ont sévi depuis le 31 janvier, la flotte japonaise a dû chercher un abri à Tung Cheng, de sorte qu'il n'y avait qu'une faible escadre à Wei Hai Wei. Il fait si froid que les canons sont couverts de glace.
" Les vaisseaux de guerre anglais, français, allemands et italiens, sont à Wei-Hai-Wei, où ils surveillent les opérations.
Le transport Yohanna a quitté Hong Kong pour Port Arthur, le 3 février.
On rapporte maintenant que la dette japonaise a quitté Hong Kong et qu'elle est actuellement près de Wei-Hai-Wai.

Echos du sinistre de l'Elbe
Le "Crathie" ne s'est pas enfui
Après la collision

Brière, 4.—Selon les rapports officiels fournis par la North German Lloyd Co, 353 personnes se sont noyées lors du sinistre qui a eu lieu sur l'Elbe. Sur 123 hommes d'équipage, 15 sont sauvés. Il y avait 49 passagers de salon dont 4 se sont sauvés, et sur 151 passagers de pont, un seul a pu s'échapper.
Londres, 4.—M. Moffat, le propriétaire du steamer Crathie, est retourné de Rotterdam après avoir fait une enquête au sujet de la collision de son navire avec l'Elbe. Il prétend que l'accusation alléguée que le Crathie s'est égaré immédiatement après la collision, est fautive. Le Crathie a été sérieusement endommagé quoiqu'il n'ait eu que des blessures. Son capitaine était sous l'impression que l'autre steamer pourrait lui venir en aide s'il y avait eu lieu.

Le Crathie fut défoncé à l'avant. On put toucher le fond et lorsque le capitaine constata que tout danger était écarté, il a immédiatement dirigé son vaisseau sur le théâtre de la collision, où il est resté jusqu'au matin. N'apercevant pas d'autre navire il a cru que celui qu'il avait frappé s'était dirigé vers Londres. Le capitaine Moffat dit qu'il est convaincu que, sous les circonstances, tout le possible a été fait.
Le capitaine et l'équipage du Crathie sont encore sous arrêt à Rotterdam, pendant qu'on procède à l'enquête.

Explosion de chaudières
Portes de vie
Musgonou, Mich., 4.—Les deux bouillottes des usines Gray Bros ont fait explosion. Une partie de l'édifice a été mise en pièces et le gardien John Johnson a été tué. Les pertes s'élevaient à \$12,000.

Providence, R. I., 4.—Une bouillotte a fait explosion à Mashpang, près de cette ville, et on rapporte que 5 hommes ont été tués.
Une explosion
Dans une mine—30 morts
Paris, 4.—Une explosion de grison vient de se produire à Moncau-les-mines, dans le département de Seine et Loire. On rapporte que trente mineurs se sont fait tuer.

Mouvement des ministres
Ottawa, 4.—L'hon. M. Daly est allé rejoindre le parti ministériel dans l'Ouest et prendre part aux assemblées qui y seront tenues.
Sir A. P. Caron et l'hon. W. B. Ives sont partis pour les Cantons de l'Est.
Sir Cha. H. Tupper assistera à l'at home de la société Osgode Legal and Library, à Toronto, vendredi prochain.

Grave accident
Un char électrique tombe dans la rivière
Milwaukee, 4.—Un char électrique est tombé dans la rivière, le conducteur n'ayant pu arrêter à temps le courant électrique. Ce char contenait douze voyageurs dont cinq furent tués. Le char est resté en place pendant six heures avant d'être retrouvé.

En vente à la librairie Montmorency-Laval
Œuvres d'Engene Labiche, 10 vols, in-12. Théâtre de campagne, 8 vols, in-12 (se vendent séparément). Œuvres de Marit, Fleuriot, Navery, Lamoignon, René Bazin, Paul Féval, Aimé Giron, Jean de la Brète, Honniot, Ségur, Stolz, Gouraud, Louis Veuillot, etc.
PRENEAU & KIROUAC, 28, rue de la Fabrique.

Guérissez vite ce rhume opiniâtre : le Remède Homœopathique agit instantanément. Il a opéré des cures vraiment miraculeuses, 25 centimes partout.

La sensation du jour

Affaire O'Dell-Grégoire

JUGEMENT DE LA COUR D'APPEL

L'action renvoyée sans frais

UNANIMITE DE LA COUR

Motion pour aller devant le Conseil Privé

La Cour d'Appel était, ce matin, remplie de monde. Le monde legal était largement représenté car on avait annoncé des jugements très importants.
La Cour était présidée par le juge en chef, Sir Alexandre Lacoste et les honorables juges Blanchet, Daby, Bossé, Wurtele et Hall.
Sir Alexandre Lacoste rendit d'abord jugement dans la fameuse cause O'Dell-Grégoire, dont il a tant été parlé dans la presse et le public depuis quinze mois.
Le tribunal lit en quelques mots l'histoire de la cause. Nos lecteurs se rappellent que vers le mois de décembre 1893, M. L. S. O'Dell marchand de cuir de la rue St-Valier, intenta contre son épouse née Grégoire une action en séparation de corps, accusant sa femme d'infidélité.
Cette nouvelle éclata à Québec comme un coup de foudre et fut colportée dans le monde entier par la voie de la presse.
Il s'en suivit des actions en dommages de la part de quelques-uns des intéressés entre autres le Dr Roy.

Pendant quatre mois on ne parla que de cette affaire qui se termina au printemps par un procès des plus romantiques et qui est resté célèbre dans les annales judiciaires du pays.
Le juge Sir L. N. Cassin dura huit jours et y eut près de cinquante témoins entendus et chaque jour la salle des audiences était remplie.
Finalement le juge Cassin rendit jugement condamnant Madame O'Dell à payer les frais, accordant la séparation de corps et ordonnant au père la garde des enfants et l'hon. L. P. Pelletier et M. C. Fitzpatrick, avocats de la défenderesse, firent en cour une motion pour permettre à cette dernière de revoir ses enfants en attendant que l'appel fût jugé. Cette motion fut accueillie et depuis le commencement de décembre Madame O'Dell vit ses enfants chez son père trois fois la semaine.

LE JUGEMENT DE CE MATIN
Sir Alexandre Lacoste, a rendu ce matin en cette cause un jugement qui est un chef-d'œuvre de clarté, de connaissance de la loi et de perspicacité. Il a disséqué jusqu'aux points les moindres de la preuve.

Après avoir fait l'historique des circonstances qui ont donné lieu au procès, Sir Alexandre parla en substance :
" Quant aux faits de Roy et Vohl aucune preuve n'a été faite qu'il y ait des relations coupables entre eux et madame O'Dell. Cela est au reste admis par la poursuite elle-même sur son plaidoyer.
En ce qui regarde Hamel et Laymond, les circonstances étaient de nature à faire croire à des relations coupables et à induire le mari en erreur. Mais nous avons contre cela le témoignage formel des deux personnes impliquées, Hamel et Raymond, qui nient carrément.
Y A-T-IL RECONCILIATION ?
La question est maintenant de savoir si le demandeur a prouvé à sa femme, à nos sommes d'opinion que le juge de la Cour inférieure a refusé à tort de considérer le pardon qui a été accordé, car de nombreux auteurs, les principaux auteurs de droit, s'accordent à dire que le pardon est une circonstance qui empêche le mariage de se contracter.
Le juge raconte ensuite dans quelles circonstances le pardon a été accordé dans cette affaire—circonstances que nos lecteurs connaissent—dans la maison même de M. O'dell. Le pardon est prouvé par le témoignage de M. Gregory, du Père Désy, de Mary-Ann McCarthy, et Yvonne Génez.

Y a-t-il aussi le pardon du complice Hamel et de l'autre complice, Zélie Rochette, avec laquelle M. O'dell a vécu conjugalement pendant qu'il était en froid avec sa femme.
A nos regards, le témoignage de Zélie Rochette, qui nie le pardon, ne s'accorde point avec celui de Mary-Ann McCarthy qui a déclaré que les époux se parlaient pendant la semaine et qu'ils étaient en froid et ne se querelaient pas.
Il y a aussi la lettre de Madame O'dell sollicitant un nouveau pardon. Donc le pardon avait déjà été accordé une fois.
Nous devons recevoir avec réserve le témoignage de Zélie Rochette qui servait d'intermédiaire et qui était complice.
Après la découverte des faits, on voit Zélie Rochette devenir haineuse et hostile contre sa femme. C'est un témoignage sans cesse répété.
Maintenant, il s'agit de déterminer l'étendue du pardon.
O'dell lorsqu'il a pardonné connaissait les démarches de sa femme à Montréal et toutes les fois lui ont été racontées par Zélie Rochette.
D'après celle-ci, elle-même, lorsque le pardon a été accordé, le cas de Raymond était connu ainsi que celui de Hamel.
Du moment que le pardon est accordé, la faute est effacée d'après la doctrine toute action en séparation de corps tombe.
Évidemment M. O'dell a été induit en erreur.
Nous sommes d'opinion que dans cette cause d'après la preuve et les faits que nous avons devant nous, que l'injure est effacée et que l'action doit tomber.
L'action est en conséquence renvoyée sans frais et l'appel est maintenu avec frais.

M. F. X. Lemioux, avocat de M. O'dell, fit alors motion pour en appeler de cette décision devant le Conseil Privé.
Le Dr Lemioux dit que M. A. Maupelet a rendu un grand service aux malades en mettant sur le marché la Fleur de vieux cognac à un prix aussi modique.

VENTE A L'ENCAN
Par A. J. MAXHAM & CIE

Vente d'une Propriété
Connue comme étant l'ÉCOLE DE LA RUE ARTILLERIE, 64-66, rue Artillerie, 4038 du plan cadastral ; maison comprenant une salle d'école et un logement privé.

Le lot est de 58,97 x 54,4, contenant 2191 pieds, formant un magnifique site pour deux maisons. On aise l'entretien des intéressés qui desiront une place centrale pour des logements privés.
Vente Mercredi, le 6 février, à 11 heures, au bureau des ventes, rue St-Pierre.

Chronique locale
Le tonique ANCHOR WEAKNESS CURE guérit radicalement la faiblesse.

Bazar du Patronage
Les dames directrices de la table de dames, annoncent qu'elles donneront des lunchs tous les jours et tous ces lunchs dureront le bazar. Il y aura aussi liqueurs, cigares, cigarettes, etc.

Faillite
Une demande de cession a été faite par M. Charles Veilleux contre M. Hubert Paradis.

Un lauréat de l'argent, la grande vente à réduction chez Ed. Bélanger, rue Notre-Dame, Basse-Ville, Québec, se continuera jusqu'au 15 février. Toutes les marchandises sont réduites. Une visite est sollicitée.

M. M. R. A.
A une assemblée de la C. M. B. A., succursale No. 6, les officiers suivants ont été élus pour l'année 1895 : MM. A. Kvanterud, président ; G. A. Paradis, 1er vice-président ; I. Marcotte, 2e vice-président ; Jules Cloutier, sec.-arch. ; Frs LaRoche, trésorier ; A. Talbot, sec. financier ; J. Picard, ass.-sec. arch. ; O. Jackson, comm.-ord. ; L. Lamb, secrétaire ; J. B. M. Dion, A. St-Michel, Elz. Paquet, Ed. Trudel, E. St-Hilaire, syndics.

Lactif Dr Matte dit que la Fleur de vieux cognac aurait dû faire son apparition plus vite sur le marché du Canada.

Assemblée Nationale
A une assemblée du Cercle Laval No. 121, de l'Alliance Nationale, tenue le 28 courant, les officiers suivants ont été élus pour l'année courante, MM. D. E. Fontaine, président, A. Héland, vice-président ; Edgar Cloutier, sec.-arch. ; Jules Cloutier, sec.-financier ; Edouard Marcotte, trésorier ; Honoré Demers, comm.-ord. ; L. P. Faucher, médecin examinateur ; A. J. Lépine, substitut ; délégués, D. E. Fontaine et A. P. Lépine ; Auditeurs, Dr P. V. Faucher et A. P. Lépine.

Propriété à vendre
Une magnifique propriété, située au Château-Richer, près de l'église et à proximité des chars ; c'est un des plus beaux sites de la côte Desappé. A vendre à des prix modérés et conditions faciles. Voir l'annonce.

Manuel
A une assemblée générale des électeurs municipaux de la paroisse des Eboulements, tenue le 14 janvier, MM. Abel Tremblay et Ferdinand Tremblay, ont été unanimement élus conseillers ; et à une assemblée du conseil tenue le 22, M. Jules Clément a été à l'unanimité réélu maire de cette paroisse.

Une belle propriété
MM. A. J. Maxham et Cie ont vendu à l'encan, vendredi dernier, la propriété Baile, faisant le coin des rues Ste-Hélène et de la Couronne. C'est une maison en briques de 2000 p. à trois étages. Elle a été adjugée à la Société Bienveillante St-Roch par \$22,250, y compris la taxe du gouvernement. La Société Bienveillante a fait la vente véritablement à l'encan en sus de l'installation de ses bureaux, elle retirera assez de loyer pour payer la propriété qui, en définitive, ne lui coûtera rien.

Le Dr Garneau ne recommande comme stimulant que la Fleur de vieux cognac.
Vente à l'encan de propriétés
Demain, mardi, le 6 février, seront vendus à l'encan, sur les salles de MM. Oct. Lemioux & Cie, deux magnifiques propriétés, l'une à trois étages, en briques, situé rue St-Joseph, St-Roch, et l'autre grande maison doublée en briques, située rue Richelieu. Les ventes aura lieu à 11 heures. Pour les détails voir l'annonce.

AVIS AUX CHARRIERS, etc.
M. A. Dombrowski, désire informer le public qu'il a reçu tout dernièrement un assortiment complet de fontès, cordes pouvant servir aux charrettes qui charrient de la glace, etc. Aussi garnitures de meubles, crin à bourrer, cage d'oiseaux, fers à repasser, ciseaux. Une grande quantité de fanoux est aussi offerte en vente à très bas prix. No 773, rue St-Valier, St-Sauveur, ancien poste Jos. Alain.

Petites nouvelles
Le temps menace de tourner à la tempête.
Quatre ivrognes ont comparu, ce matin, devant la Cour du Recorder et ont été condamnés à l'amende.
Les cours Supérieure et de Circuit ont siégé ce matin.

Un jeune garçon a comparu en Cour de Police pour avoir délinqué certains objets qui ne lui appartenant pas. Sentence suspendue.

A louer la maison No. 20, rue du Palais.
— Voir l'annonce.

Guérissez vos rhumes au moyen du Remède Homœopathique
C'est le remède le plus efficace pour les maladies de la gorge et la poitrine. Des premières doses, la toux diminue et l'oppression cesse, son usage prolongé guérit les vieilles bronchites. Le Remède Homœopathique se vend partout 25 centimes la fiole.

Manuel chez Beauty
Ce vin si renommé par ses propriétés toniques est en vente chez Beauty à 90 cts la bouteille, seule maison à Québec qui fait l'importation directe. Prix spécial par caisse de 12 bouteilles.

L'opéra Français
Comme nos lecteurs pourront le constater par l'annonce, la compagnie d'opéra français reprendra demain le cours de ses représentations à l'Académie de Musique. On débutera par le superbe opéra Gérold-Giroffo.

Tournoi de billard
Nouveau et intéressant tournoi de billard, demain soir, à huit heures, au club des Marchands, entre M. S. Poulin, le champion québécois et M. Godin, de Montréal. Le partie qui promet d'être des plus intéressantes et d'être suivie par un grand nombre d'amateurs, sera de 200 points pour un enjeu.

Faites prendre à votre femme faible, épuisée, malade et dyspeptique ANCHOR WEAKNESS CURE.

VENTE A L'ENCAN
Par OCT. LEMIEUX & CIE

Vente à l'encan de Propriétés
MARDI, LE 5 FÉVRIER

A notre salle, 283, rue St-Jean, Québec
Nous avons reçu instruction de M. David O'Sullivan, de vendre à l'encan, le 5 février, à notre salle, cette magnifique maison en briques à trois étages, No 207 et 209, rue St-Joseph, en face de la congrégation. Le bas de cette maison est occupé comme boutique de matériel ferrail. Le haut est bien bâti, contenant huit chambres et cuisine d'été. Condition libérale.
Pour toute information, s'adresser sur les lieux ou à notre bureau.

Aussi, une très bonne maison en briques avec quatre logements, un étage et toit français, appartenant à Jeanne veuve Michel Jullien, Nos 207 et 209, rue St-Joseph, avec cour, écurie en briques, grande cour, etc.
Pour informations s'adresser sur les lieux à M. Giguère, No 283, rue St-Jean.
Ces deux propriétés peuvent être visitées en tout temps.
La vente à 11 heures précises.

Dune affaire de W. H. CHILDS, boulanger, FAILLI.
JE DONNE AVIS par les présentes que JEUDI, LE 7 FÉVRIER 1895

au bureau de la faillite, rue St-Valier, Québec, on procédera à la vente par encan de l'actif de cette succession et consistant :
A—La maison et l'ensemble des meubles... \$417 42
B—La roulotte et l'ensemble des meubles... 615 50
C—La propriété sur la rue St-Valier... 600 00
Deux sections de la Québec Real Estate Co. et une action du Club Athlétique de St-Roch... 170 00

La vente se fera pour chaque item séparément. L'Inventaire et les livres créés sont visibles au bureau de créancier. Le montant et l'amortissement sont visibles à l'établissement de la faillite.
OCT. LEMIEUX & CIE, T. N. CHASSE, Créancier. Encanteurs. Rue St-Jean. 2 février.—4f

MARIAGE
John-Morissette—A St-Michel de Bellechasse, le 29 janvier, M. Joseph John, sergent de "SHERBROOK", conjointement à l'acte de M. J. B. Philomène Julie Morissette, fille de M. J. B. Morissette, et de M. J. B. Morissette. La cérémonie nuptiale a été célébrée par le rev. M. Fournier, curé de la paroisse. Les parents et amis sont priés d'y assister.

DECES
Bernier.—A l'Anse à Gilles, le 31 janvier, capitaine Eugène Bernier, à l'âge de 75 ans.
Rhinocéros.—Le 31 courant, à l'âge de 2 ans et 2 mois, M. Rhinocéros, fils de M. Rhinocéros et de M. Rhinocéros, sera inhumé dans le cimetière de St-Valier, au cimetière No. 102, rue St-Jean, St-Sauveur, à 8 h. 30. Parents et amis sont priés d'y assister.

Dessaint.—A Saint-Romuald, le 3 février, à l'âge de 18 ans et 3 mois, Marie Anne, enfant de M. O. Ver Duessant.
Les funérailles auront lieu à Saint-Romuald, mercredi matin, à 9 heures. Départ de la maison à 10 heures, à 8 h. 30. Parents et amis sont priés d'y assister.

Picou.—A St-Sauveur, le 4 février, Mlle Marie Anne Picou, à l'âge de 9 ans. Ses funérailles se feront à l'Anse à Gilles, le 6 février, à 9 heures. Départ de la maison à 8 heures. Parents et amis sont priés d'y assister.

DEMANDES
Emploi demandé
UN MONSIEUR désirent s'engager comme conducteur, bonne recommandation. S'adresser au bureau de la Cour du Cap Rouge. 2 février.—3f

ON DEMANDE UN HOMME connaissant bien le sens des chevaux et se tenant généralement bien. S'adresser par lettre, B. bureau de l'Événement. 1er février.—3f

ON DEMANDE UNE BOUILLOTTE de seconde main, de 20 forces chevaux-vapeur. S'adresser à DOMINION CORSET Mfg Co., coin des rues Arago et St-Valier, Québec. 4 février.—3f

ON DEMANDE DES BONS AGENTS. S'adresser à ANT. LANGLOIS, agent de la Province de Québec, Société des Arts du Canada, 26 Côte Lamontagne. 1er février.—6f

UNE PERSONNE employée dans un magasin de gros depuis 15 ans comme caissière de livres, demande une position au même magasin. S'adresser à W., boîte 1100, Québec. 1er février.—3f

ON DEMANDE UNE BONNE SERVANTE au No 27, Grande-Allée. 1er février.—3f

A LOUER
La maison No 29, rue du Palais, contenant 8 appartements, etc.
Bureau, No 13, rue Donatona, 4 février.—no Résidence, No 12, rue Haldimand. 4 février.—no

A VENDRE
Une magnifique résidence située au Château-Richer, près de l'église et à proximité des chars. Maison en pierre de 20 x 35, avec encastré 11 appartements avec cuisine, salle de bain, etc. à bon marché. Ayant été achetée par un riche marchand, le point de vue est admirable. Il y a aussi un jardin qui pourrait servir de lieu de plaisir pour s'occuper de plantation. Prix modéré. Conditions faciles.
Pour plus amples informations, s'adresser à ED. GARIEPY écrivain. 4 février.—15f. Château R. cher.

HOTEL FLORENCE
Des Prix modérés seront faits aux personnes qui pensionneront en permanence le reste de la saison.
CHAMBRES DE BAINS et PÉRIODIQUES POUR FAMILLES, Etc. 4 février.—in.

Quai à louer
UN QUAI convenant pour le nom de quel Convey, convenable pour le commerce de charbon ou autres affaires, avec des balances de Fairbank. Aussi, bureau meublé. Possession immédiate.
S'adresser à The Louis Wharfe & Warehouse Co., No 7, rue St-Antoine, Québec. 23 janvier.—in

Chevaux à vendre
M. Etz. POULIOT, commerçant de chevaux, offrira jeu à mâle, avec vitres chevrons et de première classe, pour voitures légères et de travail. Ayant acquis ces chevaux à bon marché, M. Poulriot se plaît à annoncer qu'il est en état de les offrir très bas prix.
Ces chevaux seront visibles aux écuries de M. Nap. Filion, qui est son agent, coin des rues du Fort et de la Rivière. Téléphone No 1217. 2 février.—15f.

P. Dignard & Cie
EMBOUTILLEURS DE BIÈRE et FABRICANTS DE LIQUEURS
ont l'intention de vendre un de leurs établissements, soit celui de la Rivière-de-Loup ou celui de Québec. Conditions faciles.
P. DIGNARD & CIE, 200, rue St-Valier, St-Roch. 5 janvier.—no.

ACHAT DE STOCK
M. Art. Brousseau a acheté la balance du stock de M. E. MAROIS et le vendra à l'encan.
LUNDI à 2 hrs et le Soir à 7 hrs et les jours suivants jusqu'à parfait écoulement du stock.
Le stock de M. MAROIS est trop étendu pour être détaillé. Les marchandises qui sont nécessaires de décamer. Quelques-uns des articles sont un peu endommagés par la fumée, mais la plus grande partie est en parfait ordre.
Le tout sera vendu sans réserve à l'ancien magasin de M. Marois.
L. S. DESCHENES, Encanteur. 2 février.—2f

NAP. MATTE

COMPTABLE, AUDITEUR ET LIQUIDATEUR

No 75, rue Saint-Pierre BASSE-VILLE

Spécialité: Règlement de Faillites

Se chargera aussi de vendre par enchère publique, à son Bureau, toute action de Banques, Compagnies ou autres institutions incorporées, etc., toute valeur, débiteurs, stocks, etc. A DES CHARGES MODÉRÉES

L. S. DESCHENES, Encanteur. Bureau—No 731. Téléphone Residence—No 872

Notre Inventaire EST TERMINÉ

Un Stock considérable de marchandises de tout genre rempli nos départements.

NOTES COMMENÇONS UNE Grande Vente A PRIX EXTREMEMENT BAS

Cotonnades, Lainages, Soieries, ETC., ETC.

Nous avons appliqué partout, Dans chaque Département, LA GRANDE REDUCTION A très Bas Prix

Pour convaincre tout le monde. Que c'est le temps d'acheter Quelques Marchandises Qu'ils aient besoin.

Inutile de mentionner une chose ou l'autre, ce serait à n'en plus finir. VOYEZ, et vous serez convaincus. C'est une vente à bon marché comme nous n'en avons jamais offert.

Z. PAQUET ST-ROCH

STOCK DE \$4,000

— POUR ETRE — VENDU A GRAND SACRIFICE

Etienne Sylvain, 120, 122, 127, rue de la Couronne. 4 février.— Téléphone 499.

MARCHANDISES ENDOMMAGÉES Par le Feu et l'Eau A VENDRE A Grande Réduction

Wm. NICHAUD, 183, rue St-Joseph

26 janvier 1895.

VENTE A L'ENCAN
Par G. R. GRENIER & CIE

Dans l'affaire de Dame Veuve NAP. OUELLET, Marchande du B. INSOLVABLE.

AVIS EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ que MERCREDI, LE 13 FÉVRIER 1895 A 11 Hrs. a.m.

On procédera à la vente à l'encan de l'immobilier ci-dessus décrit.
"Un emplacement contenant un arpent en superficie et de forme irrégulière, sis et situé en la paroisse de St-Joseph, au nord du chemin de fer, au sud de Pierre Sautter, à Post à George Snyval et à l'ouest à Pierre Sautter, avec les bâtiments dessus construits et dépendances, et le dit terrain étant partie du lot numéro six mille six cent (60) du cadastre officiel de la dite paroisse de St-Joseph de Québec.

Conditions de paiement: COMPTANT.
La vente aura lieu à mon bureau rue Dalhousie, brique de la Cie du Richelieu.
Pour plus amples informations s'adresser au curateur susnommé.
V. E. PARADIS, Curateur. G. R. GRENIER & CIE, Encanteurs